

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

2025-03-20

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre tenue à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Louis soit au, 750, rue St-Joseph à Saint-Louis, le jeudi 20 mars 2025 à 19 h 30, à laquelle séance sont présents :

Mesdames les administratrices Julie L'Homme, Jessica Lambert, Marguerite Desrosiers, Linda Cournoyer et messieurs les administrateurs Hugo Laporte, Sylvain Lafrenaye, Jean-Sébastien Savaria, Yvon Daigle, Robert Charron, Denis Benoît, Gilles Bernier, Richard Potvin.

Sont absents : Annick Corbeil, Alain Jobin, Richard Gauthier.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Guy Robert, président.

Sont aussi présents madame Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière, Stéphane Bourgeois, coordonnateur.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

3.1 Ouverture de la séance

Monsieur le président ouvre la séance à 19 h 30.

3.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

25-03-16

Sur la proposition de Denis Benoît
Appuyée par Gilles Bernier
Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2025 (c.c.)

25-03-17

Sur la proposition de Yvon Daigle
Appuyée par Marguerite Desrosiers
Il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2025 et d'autoriser la signature dudit procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

3.4 Rapport d'entretien du réseau (c.c.)

Un rapport concernant les principaux travaux effectués sur le réseau pour la période du 11 février au 10 mars 2025 a été remis aux directeurs pour information.

3.5 Comptes à payer (c.c.)

25-03-18

Sur la proposition de Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Gilles Bernier
Il est résolu à l'unanimité de prendre acte du certificat de la directrice générale et greffière l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après :

Je soussignée, Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 11 mars 2025, avec ajouts, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer pour un montant de 143 688,40\$.

Jacqueline Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière

Veuillez prendre note que des chèques ont été ajoutés à la liste des comptes à payer des mois de février et mars 2025 pour un montant de 15 912,38\$ (réf. : liste du 11 mars 2025).

3.6 Correspondance

04/03/25 Municipalité de St-Pie-de-Guire : résolution 25-02-43 : demande d'entente avec la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre pour le service d'eau potable du 6e rang et du 13e rang (c.c.)

3.7 **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

3.7.1 Étalonnage des compteurs intermunicipaux

25-03-19

Sur la proposition de Robert Charron
Appuyée par Hugo Laporte

Il est résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre retienne la soumission numéro 4845 datée du 12 février 2025 de Compteurs d'eau du Québec pour l'étalonnage de treize débitmètres situés sur le réseau d'aqueduc de la Régie au coût unitaire de 280\$, taxes applicables en sus, lequel montant incluant les frais de main-d'œuvre et de déplacement.

3.7.2 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM – Élaboration du plan d'action des actifs en eau (c.c.)

25-03-20

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Benoît, appuyé par Jean-Sébastien Savaria et il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil d'administration autorise que la Régie utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Régie conclue une entente avec la FQM;

QUE monsieur Guy Robert, président, et madame Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour le compte de la Régie, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE madame Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

3.7.3 Plan de gestion des actifs – Engagement auprès du MAMH

25-03-21

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la régie et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye, appuyé par Robert Charron et résolu à l'unanimité que :

- la régie s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- la régie s'engage à transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier.

3.8 Varia ouvert

3.9 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

3.10 Levée de la séance

25-03-22

Sur la proposition de Gilles Bernier
Appuyée par Hugo Laporte
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Guy Robert,
Président

Jacqueline Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière